



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 83323

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la détention du soldat israélien de nationalité française Gilad Shalit. Alors que nous fêtons le triste anniversaire de ses quatre années d'emprisonnement par le Hamas il souhaiterait connaître la politique que mène le ministre pour oeuvrer à la libération de ce détenu français.

Texte de la réponse

Le maintien en captivité depuis plus de quatre ans du caporal franco-israélien Gilad Shalit constitue une tragédie à laquelle la France ne s'est pas résigné et ne se résignera jamais. Les autorités françaises n'ont cessé d'appeler, depuis sa capture le 25 juin 2006, à sa libération inconditionnelle. Elles n'ont cessé d'agir, notamment, vis-à-vis de ceux qui ont de l'influence sur ses ravisseurs, pour la hâter. Comme le sait l'honorable parlementaire, des efforts de médiation, égyptiens, puis allemands, sont en cours. Ces efforts n'ont, à ce jour pas été fructueux, en raison de l'intransigeance des ravisseurs de Gilad Shalit qui souhaitent monnayer, et chèrement, sa libération à des fins politiques. C'est au gouvernement israélien d'apprécier la manière dont doit être conduite la négociation en cours : quelle que soit sa décision, la France, qui vient d'éprouver le dénouement tragique d'une prise d'otage, la respectera et la soutiendra. Les ravisseurs de Gilad Shalit ont fait parvenir aux autorités israéliennes, et contre la libération de vingt prisonnières palestiniennes, une preuve de vie. Il s'agit d'un enregistrement vidéo de quelques secondes, tourné le 14 septembre 2009, sur lequel Gilad apparaît en bonne santé. Aucune preuve de vie n'a été apportée depuis, mais nous n'avons aucune raison de penser que sa santé se soit détériorée depuis cette date. Pour autant, il est grand temps qu'un droit de visite soit accordé au Comité international de la Croix-Rouge, en application du droit humanitaire international. Il est malheureusement révélateur que Gilad n'ait jamais été en mesure de bénéficier de ce droit. Le Président de la République et le ministre des affaires étrangères et européennes se sont évidemment engagés en faveur de la libération immédiate et inconditionnelle de Gilad Shalit. Les contacts entre les autorités françaises et sa famille sont fréquents, confiants et émouvants. Bernard Kouchner, qui rencontre systématiquement les parents de Gilad lors de ses déplacements en Israël, s'est entretenu avec Aviva et Noam Shalit le 25 juin 2010, à l'occasion du 4e anniversaire de la captivité de leur fils. La France ne perd pas espoir que ce triste anniversaire soit le dernier que nous ayons à connaître avant sa libération.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83323

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7439

Réponse publiée le : 17 août 2010, page 9022